



## POLE FORMATION

### Statut de l'Entraîneur

### Inscriptions aux W.E.P.S.

**Destinataires :** Ligues et comités

**Nombre de pièces jointes :** 1

- Information
- Diffusion vers : clubs
- Echéance de réponse :

Le statut de l'entraîneur prévoit une obligation de qualification minimale de l'encadrement technique du club et une **obligation annuelle de formation continue**.

Cette seconde obligation rend obligatoire la participation des entraîneurs (et pour certaines divisions de l'entraîneur-adjoint) à un Week-End annuel de Pré-Saison (W.E.P.S.).

A défaut de participation, le statut de l'entraîneur prévoit une sanction financière à l'encontre du club et la régularisation de la situation au cours de la saison 2015/2016.

Les WEPS des zones Est, Ouest, Sud-Est, Centre et Sud-Ouest seront organisés les 29 et 30 août 2015. Compte tenu des championnats d'Europe de basketBall, le WEPS de la zone Nord sera organisé les 23&13 septembre 2015 dans le cadre de la compétition sportive.

#### **Les clubs concernés par les WEPS sont les clubs de NM3, NM2, NF3 et NF2.**

S'agissant des championnats de France jeune, la Direction Technique Nationale prévoit un séminaire annuel spécifique pour les entraîneurs des équipes du championnat :

- U15 Elite (H&F) seront rassemblés à l'INSEP sur les 29&30 août 2015,
- U18 (H&F) seront rassemblés en février 2016.

Ces deux séminaires annuels permettront de répondre à l'obligation de formation continue prévue au statut de l'entraîneur.

Pour les autres divisions (NM1, LFB, L2, NF1), le séminaire annuel prévu au statut de l'entraîneur a déjà été organisé en mai et juin 2015. Les entraîneurs et les entraîneurs assistants (NM1 et LFB) de ces 4 championnats qui n'auraient pas participé à leur séminaire annuel doivent s'inscrire sur le WEPS de NM3, NM2, NF3 et NF2. **A défaut, le club sera sanctionné financièrement.**

La procédure d'inscription des entraîneurs à ces WEPS est la suivante :

- Il appartient au club de relayer l'information vers son encadrement technique,
- L'inscription est individuelle,
- L'inscription s'effectue en ligne à partir du site internet de la fédération (onglet FFBB/INFBB/Calendrier de formations ou en cliquant sur le lien ci-après : <http://www.ffbb.com/formations>)
- Le cout d'inscription est de 150€ jusqu'au 31 juillet et de 200€ à partir du 1<sup>er</sup> août 2015,

Les CTS responsables de l'organisation de chacun de ces 6 WEPS recevront régulièrement la liste des inscriptions avec un état des paiements.

Une communication de la fédération vers l'ensemble des clubs engagés en championnat de France sera organisée dès la fin des engagements des équipes.

Les organisateurs des 6 WEPS seront chargés d'envoyer les convocations et le programme du WEPS aux entraîneurs inscrits courant aout 2015.

Nous rappelons enfin que les modifications apportées au statut de l'entraîneur pour la saison prochaine prévoient l'obligation pour les entraîneurs de répondre à une enquête emploi. Cette enquête emploi prendra la forme d'un questionnaire électronique qui sera adressé courant aout 2015 aux entraîneurs inscrits.

Nous vous communiquons en pièce jointe le statut de l'entraîneur pour la saison 2015-2016.

Contact FFBB : Laurence RELIFOX [lrelifox@ffbb.com](mailto:lrelifox@ffbb.com)

Inscriptions des entraîneurs au WEPS : <http://www.ffbb.com/formations>

Contact enquête emploi : Marie-Elisabeth RAVASSE [meravasse@ffbb.com](mailto:meravasse@ffbb.com)

Contact statut de l'entraîneur : Matthieu SOUCHOIS [msouchois@ffbb.com](mailto:msouchois@ffbb.com)

Rédacteur	Vérificateurs	Approbateur
Matthieu SOUCHOIS, Directeur Technique National adjoint Directeur du Pôle Formation	Patrick BEESLEY, Directeur Technique National	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2015-06-25 2-TECHNICIENS - WEPS 2015	